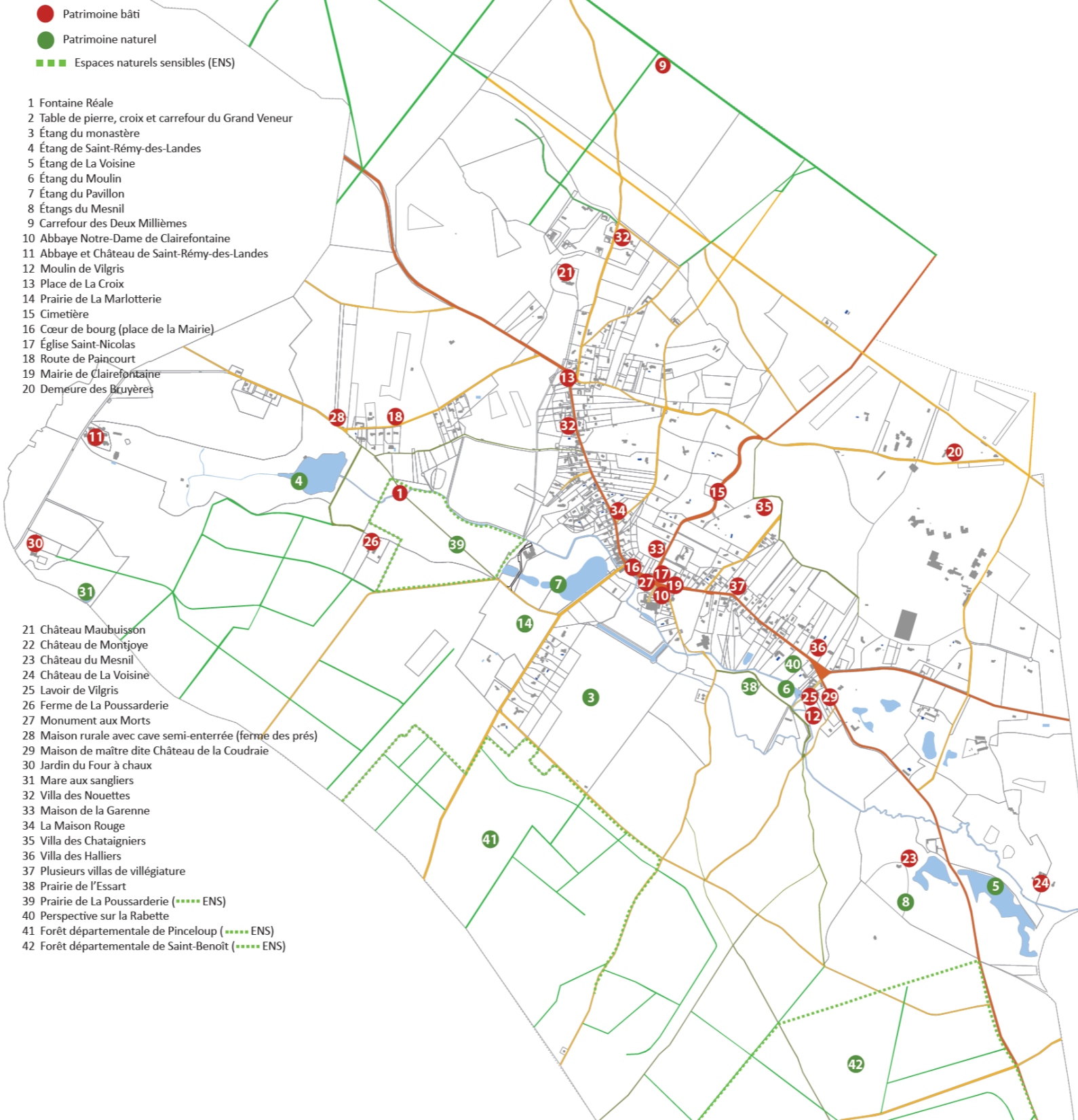


Les espaces remarquables identifiés et protégés au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'urbanisme



- Patrimoine bâti
- Patrimoine naturel
- Espaces naturels sensibles (ENS)

- 1 Fontaine Réale
- 2 Table de pierre, croix et carrefour du Grand Veneur
- 3 Étang du monastère
- 4 Étang de Saint-Rémy-des-Landes
- 5 Étang de La Voisine
- 6 Étang du Moulin
- 7 Étang du Pavillon
- 8 Étangs du Mesnil
- 9 Carrefour des Deux Millièmes
- 10 Abbaye Notre-Dame de Clairefontaine
- 11 Abbaye et Château de Saint-Rémy-des-Landes
- 12 Moulin de Vilgris
- 13 Place de La Croix
- 14 Prairie de La Marlotterie
- 15 Cimetière
- 16 Cœur de bourg (place de la Mairie)
- 17 Église Saint-Nicolas
- 18 Route de Paincourt
- 19 Mairie de Clairefontaine
- 20 Demeure des Bruyères
- 21 Château Maubuisson
- 22 Château de Montjoye
- 23 Château du Mesnil
- 24 Château de La Voisine
- 25 Lavoir de Vilgris
- 26 Ferme de La Poussarderie
- 27 Monument aux Morts
- 28 Maison rurale avec cave semi-enterrée (ferme des prés)
- 29 Maison de maître dite Château de la Coudraie
- 30 Jardin du Four à chaux
- 31 Mare aux sangliers
- 32 Villa des Nouettes
- 33 Maison de la Garenne
- 34 La Maison Rouge
- 35 Villa des Chataigniers
- 36 Villa des Halliers
- 37 Plusieurs villas de villégiature
- 38 Prairie de l'Essart
- 39 Prairie de La Poussarderie (-----ENS)
- 40 Perspective sur la Rabette
- 41 Forêt départementale de Pinceloup (-----ENS)
- 42 Forêt départementale de Saint-Benoît (-----ENS)